

Compressport UTM'19

Règlement

Organisation

Article 1. ADMT - Associação Desportiva Marão Trail - Association à but non lucratif, basée dans l'Union des Paroisses d'Amarante, municipalité d'Amarante, promeut UTM Compressport. Événement de trail running en état pur qui se déroulera le 29, 30 et 31 mars 2019.

Description des preuves

Article 2. Courses

- a. UTM Endurance (niveau 3) *: course de montagne à pied sur 105 km, avec 6 400 m de dénivelé positif et 6 400 m de dénivelé négatif; (Marão, Alvão, Aboboreira, Matos et Meia Via), en passant par le point le plus élevé (1116 m), à peu près à mi-chemin. La preuve commence à 23h00 le vendredi 29 juillet jusqu'à 0h00 de dimanche 31 juillet. dans un total maximum de 25 heures pour sa réalisation.
- b. UTM (niveau 3) *: course de montagne à pied sur 55 km, avec 3 200 m de dénivelé positif et 3 200 m de dénivelé négatif; consiste à traverser la partie ouest de la Cordillère de Marão, en passant par les montagnes Marão et Aboboreira (la plus mystérieuse des chaînes de montagnes, en passant par les cascades de la rivière de Goiva). La preuve commence à 08h00 jusqu'à 21h00 de samedi le 30; dans un total maximum de 13 heures pour sa réalisation. .
- c. TM (niveau 3) *: course de montagne à pied sur 25 km, avec 1 300 m de dénivelé positif et 1 400 m de dénivelé négatif; consiste à parcourir les charmants parcours de la chaîne de montagne Aboboreira, son plateau mégalithique et les cascades successives de la rivière de Goiva. La preuve commence à 10h00 jusqu'à 17h00 du samedi 30 septembre. dans un total maximum de 7 heures pour sa réalisation. .

L'organisation se réserve le droit de modifier les distances et le dénivelé, si elle le souhaite, bien que pour le dénivelé, il ne sera jamais supérieur à 10%.

* selon la norme de catégorisation par degré de difficulté de l'ATRP – Associação de Trail Running de Portugal
Les UTME et UTM commencent et finissent dans le parc Ribeirinho, à Amarante (41.266953, -8.080747). Le TM commence à Ovelhinha (41.248371, -8.030952), à Gondar, dans la municipalité d'Amarante, et terminera également au parc Ribeirinho, à Amarante.

Article 3. Programme/Horaire

Lundi, 01.10.2018

Ouverture des inscriptions

Dimanche, 10.03.2019

Fermeture des inscriptions

Vendredi, 29.03.2019

14h00 - Ouverture du Secrétariat
20h00 - Briefing UTMe, UTM et TM
22h00 - Clôture du Secrétariat
22h30 - Ouverture de la zone de départ UTMe
23h00 - Départ de UTMe (105 kms)
23h10 - Clôture du départ de l'UTMe

Samedi, 30.03.2019

06h30 - Ouverture du Secrétariat
07h30 - Ouverture de la zone de départ de l'UTM
08h00 - Départ de l'UTM (55 kms)
08:10 – Clôture du départ UTM
08h50 - Début du transport vers Ovelhinha
09h00 - Clôture du Secrétariat
09h20 - Fermeture du transport pour Ovelhinha
09h30 - Ouverture de la zone de départ TM
10h00 - Départ du TM (25 km)
11h30 - Prévision d'arrivée pour le premier athlète de l'UTMe (105 km)
12h10 - Prévision d'arrivée pour le premier athlète TM (25 km)
13h20 - Prévision d'arrivée pour le premier athlète UTM (55 km)
17h00 - Fermeture d'objectifs TM (25 km)
17h10 - Remise des prix COMPRESSPORT UTM
21h00 - Fermeture des objectifs de l'UTM (55 km)
24h00 - Fermeture des objectifs de l'UTMe (105 km)

Dimanche, 31.03.2019

00:30 – Clôture de COMPRESSPORT UTM

Éthique et valeurs

Le Compressport UTM s'appuie sur une éthique et des valeurs fondamentales qui préoccupent les coureurs, les sponsors, les bénévoles et les organisateurs alliés à une pratique sportive saine..

Article 4. Responsabilité écologique. N'abandonnez pas les déchets dans la nature, utilisez les conteneurs pour les déposer, respectez la faune et la flore, suivez strictement le parcours marqué sans utiliser de

raccourcis. Nous vous conseillons de télécharger le parcours en gps, en cas de doute, son utilisation sera le plus correct. L'organisation utilisera des matériaux réutilisables ou recyclables chaque fois que possible et collectera de manière sélective (piles, papier, plastique, etc.). Le marquage de l'itinéraire sera couvert et effectué à pied jusqu'au jour même de l'événement.

Le parcours sera nettoyé immédiatement après le passage du dernier coureur (fermeture du balai). La communication sur papier sera réduite au minimum, favorisant le support électronique.

Article 5. La responsabilité sociale marque l'UTM Compressport. Conscient de l'immense privilège de ceux qui peuvent courir en toute liberté sur les sentiers de montagne, il est indispensable de partager cette illusion avec tous ceux qui ne peuvent pas profiter pleinement de la nature.

Article 6 La solidarité, le respect des participants, des bénévoles, des sponsors, des partenaires et du public sont des éléments primordiales de UTM Compressport.

Conditions de participation

Les UTM Endurance, UTM et TM sont des courses exigeantes qui courent en semi-autonomie au milieu de la montagne. Nous conseillons aux participants d'être en très bonne condition physique et d'avoir de l'expérience dans ce type de course. Les participants doivent être prêts, tout au long de la course, pour gérer des conditions défavorables, parfois très difficiles, parfois physiques, parfois mentalement dérivées d'un grand effort. L'organisation se réserve le droit, si elle le souhaite, de retirer un athlète si l'athlète présente un signe pathologique mettant en cause sa santé et son bien-être.

Article 7. Age minimum.

Les courses (UTM Endurance, UTM, TM): l'inscription est ouverte à toute personne âgée de 18 ans ou plus.

Article 8. Déclaration de l'athlète.

Afin de valider l'enregistrement, il est essentiel d'accepter les règlements et d'exonérer les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident ou de blessure subie pendant la compétition ou après. Cette déclaration est faite lors de l'inscription.

Article 9. Assurances.

Tous les participants auront après validation de leur inscription une assurance accident personnelle pendant la course, conformément à la législation en vigueur de la loi de base sur l'activité physique et le sport (loi du 10 décembre 2009), avec un minimum de capital obligatoire:

- a. Décès - 27 100 €;
- b. Invalidité permanente - 27 100 €;
- c. Frais de traitement - 4 340 €;
- d. Frais funéraires - 2 170 €

Sous réserve du paiement de la franchise - 100 €

Le paiement de la franchise d'assurance en cas d'accident est de la seule responsabilité des athlètes. L'organisation n'assumera pas les frais de sinistres dont elle n'a pas eu connaissance en temps utile pour participer à l'assurance, normalement jusqu'à trois jours après la course..

Article 10. Droits d'image.

Chaque participant renonce à son droit d'utiliser son image et autorise l'organisation et ses sponsors à utiliser et à publier librement toute photo ou vidéo enregistrée dans le contexte de la course.

Article 11. Inscription.

L'inscription se fera através de la page <https://stopandgo.com.pt/events> . Pour les inscriptions relatives aux courses UTM de Compressport, des références automatiques seront générées pour que les participants effectuent un paiement automatique, et aucune preuve de paiement n'est requise. Vous recevrez un SMS avec les données de paiement. En cas de nécessité, contactez l'organisation via l'adresse électronique geral@maraoctrail.pt

Les entrées ne seront validées qu'après avoir été envoyées à la plateforme.

Vous pouvez vérifier l'état d'une entrée "Liste d'abonnés" sur la page Web.

Toute inscription validée jusqu'au 10/03/2019 vous donne droit au kit complet de l'athlète.

	UTM Endurance	UTM	TM
01/10 a 31/12/2018	88€	48€	29€
01/01 a 24/02/2019	98€	54€	34€
25/02 a 10/03/2019	110€	61€	39€

Limite d'inscriptions:

UTME (105 kms) » 250 participants

UTM (55 kms) » 500 participants

TM (25 kms) » 800 participants

Les inscriptions ouvrent le 01/10/2018.

KIT de l'athlète comprend:

- Dorsal personnalisé;;
- TRAINING T-SHIRT Compressport UTM;
- Manchons ARM FORCE UTM (exclusifs aux participants UTM Endurance, 105 kms);
- SWEAT BAND UTM (exclusifs aux participants UTM, 55 kms);
- Assurance sportive;
- Dispositif de géolocalisation pour chaque participant à l'UTM Endurance;
- Des sacs pour les bases de vies;
- Transport en autobus jusqu'au début de la course du TM (25 kms), en Gondar;
- Approvisionnement dans des points clés de la course;
- Deux bases de la vie: Pardelhas et Alto de Quintela (dans la course d'endurance UTM);

- Soutien à la sécurité, au sauvetage et à l'évacuation par des équipes de montagne;
- Appui de la Croix-Rouge d'Amarante et des pompiers volontaires de Baião
- Soutien aux passages des routes par la garde nationale républicaine;
- Collecte des abandons à l'un des principaux approvisionnements ou aux points clés;
- prix de finisher;
- Diplôme de finisseur individuel;
- Approvisionnement final;
- Bouillon final UTM;
- Repas final pour les courses d'endurance UTM (105 km) et UTM (55 km);
- Possibilité de bains chauds à 50 mètres de la ligne d'arrivée;
- La disponibilité d'accès au parcours des courses;
- Parcours dûment marqué avec des marques écologiques et réutilisables..

Article 12. Modification de l'inscription.

Un athlète inscrit peut demander un changement pour l'une des autres courses à condition qu'il y ait des places disponibles et que les inscriptions ne soient pas fermées. Chaque entrée est personnelle et non transférable et vous ne pouvez pas demander votre modification à un autre participant. Une seule modification par inscription sera acceptée et dans les conditions suivantes:

- a. Pour une inscription avant le 31/12/2018, sera retourné 80% de la différence.
- b. Pour une inscription avant le 01/01/2019 e 28/02/2019, sera retourné 60% de la différence.
- c. Pour une inscription a partir du 01/03/2019, aucune valeur ne sera retournée.

Afin de pouvoir modifier l'inscription, vous devez informer l'Organisation par courrier électronique à l'adresse geral@maraotrail.pt (et en envoyant le compte bancaire, sans cette référence, aucun remboursement ne pourra être effectué).

Article 13. Annulation de l'enregistrement.

Un athlète peut demander l'annulation de son inscription au cas où il ne pourrait pas participer à la course. Et vous ne pouvez faire un remboursement que dans les conditions suivantes:

- a. Pour une demande avant le 31/12/2018, 70% des frais d'inscription seront remboursés.
- b. Pour une demande entre le 01/01/2019 et le 24/02/2019, 40% des frais d'inscription seront remboursés.
- c. Pour une demande entre le 25/02/2019 et le 03/03/2019, 25% des frais d'inscription seront remboursés, sur présentation d'un certificat médical prouvant une déficience pour participer à la course.

d. Pour une demande entre le 04/03/2019 et le 10/03/2019, 20% des frais d'inscription seront remboursés, pendant le mois suivant la course, par inscription avec une date d'internement pendant cette période.

Afin de bénéficier de ce remboursement, vous devez informer l'Organisation par courrier électronique à l'adresse geral@maraotrail.pt (et en envoyant le compte bancaire, sans cette référence, aucun

remboursement ne pourra être effectué).

Article 14. Horaires de disqualification.

Plusieurs temps de disqualification sont indiqués sur la page web maraotrail.pt de Compressport UTM (description de chaque événement). Ces horaires peuvent être modifiés à tout moment par l'organisation. Les athlètes qui souhaitent suivre le parcours, ceux qui ont dépassé les temps de disqualification, seront immédiatement exclus de la course, étant retirés le dorsal et le chip par les éléments de l'organisation. Ceux qui veulent continuer seront à leurs risques et périls. Les barrières horaires seront toujours prises en compte lorsque les athlètes quittent les magasins et non lors de leur entrée.

Article 15. Parcours

Les courses UTM de Compressport couvrent principalement des sentiers de montagne, traversent sept sentiers balisés et, compte tenu de leurs caractéristiques uniques, sont les plus accidentées des chaînes de montagnes du Portugal, malgré leur altitude relativement basse.

Dans le cas où le trafic routier ne peut pas être coupé sur certains endroits, les participants doivent respecter les règles de circulation sur les routes d'usage public et respecter les zones agricoles et les propriétés privées, sinon ils devront assumer la non conformité.

Article 16. Approvisionnement

Il existe plusieurs types d'approvisionnements distribués le long du parcours:

- léger (boissons, aliments sucrés)
- cohérente (boissons, aliments sucrés, aliments salés)
- très cohérent (boissons, aliments sucrés, aliments salés, soupes)

La personne responsable de l'approvisionnement peut interdire ou limiter l'accès des personnes accompagnantes pour faciliter la gestion des preuves.

Article 17. Dorsale.

Il est obligatoire de présenter une pièce d'identité avec photo pour avoir accès au Kit de l'athlète. En aucun cas, il ne peut être utilisé par un tiers, une fois qu'il est personnel ou non transférable. Pendant la course, le dorsal devra toujours être bien visible par l'ensemble de l'organisation, à la poitrine ou à la taille; ne pas être coupé, plié ou modifié. Cela peut être une raison de pénalisation ou de disqualification immédiate de leur manipulation.

Article 18. Contrôles.

Le nombre et l'emplacement des contrôles temporels et matériels ne seront pas signalés par l'organisation.

Article 19. Chronométrage

La ponction est obligatoire à tous les points de contrôle prévus à cet effet, départ et arrivée compris.

Le service de chronométrage sera géré par Stop and Go et sera fourni avec des puces intégrées.

Article 20. Matériel obligatoire et recommandé.

	UTM Endurance	UTM	TM
2 lanternes frontal et batterie ou veille	Obligatoire	Obligatoire Seulement 1 lanterne)	
Feu arrière rouge	Obligatoire		
Couverture de survie (minimum 140x210cm)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Sifflet	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Veste imperméable avec capuche	Obligatoire	Obligatoire*	Recommandé
Réserve d'eau (minimum 1L)	Obligatoire	Obligatoire	Recommandé
Réserve de sécurité alimentaire	Obligatoire	Recommandé	Recommandé
Protection de la tête couvrant les oreilles (autorisé à utiliser tubulaire)	Obligatoire	Obligatoire *	Recommandé
Dorsale	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Gants	Obligatoire	Obligatoire *	Recommandé
Pantalon imperméable	Obligatoire *		
Corsaire (qui couvre même en dessous du genou)	Obligatoire	Recommandé	
Bastões	Recommandé	Recommandé	
Adhésif élastique (minimum 80x3cm, style straping)	Obligatoire	Obligatoire	Recommandé
Pull à manches longues	Obligatoire	Obligatoire *	Recommandé
Gobelet réutilisable (1) (minimum 15 cl)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Systeme de gps	Recommandé	Recommandé	Recommandé
Géolocalisateur (2)	Obligatoire		
Lunette de soleil	Recommandé	Recommandé	Recommandé
Épingle ou porte-dorsale	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Crème solaire	Recommandé	Recommandé	
Crème anti-friction ou vaseline	Recommandé	Recommandé	
Trousse de secours	Recommandé	Recommandé	
Pilules purifiantes d'eau	Recommandé	Recommandé	
Téléphone opérationnel (avec solde et numéro de l'organisation enregistrés et sans numéro caché)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire

(1) (1) Pour des raisons de durabilité, il n'y aura pas de verres dans les fournitures. Après l'inscription, l'athlète a la possibilité d'acheter une éco-tasse dans l'un des nombreux magasins existants. O dispositivo de geolocalização será fornecido pela organização

* Requis, sauf si l'organisation au début de la course décide d'être recommandée.

Il est recommandé que l'athlète ai un montant en espèces pour faire face à un événement imprévu.

Chaque athlète doit avoir le matériel obligatoire pendant toute la course, sinon il sera disqualifié. En fonction des conditions météorologiques, l'organisation annoncera lors du briefing qui précède la preuve si l'un des éléments obligatoires est facultatif.

Article 21. Abandon volontaire.

Sauf en cas de blessure, il est uniquement possible de partir à un point de contrôle ou d'approvisionnement. Si ce point n'est pas accessible par véhicule, l'athlète doit accéder par ses propres moyens au point d'évacuation le plus proche. Il est recommandé en cas d'abandon de le faire dans un point de contrôle ou d'approvisionnement. Il est interdit de laisser le parcours marqué sans en informer l'organisation et être dûment autorisé par celui-ci. Il est obligatoire de vérifier s'il s'agit d'un point de contrôle de synchronisation.

Article 22. Abandon obligatoire.

L'organisation peut temporairement arrêter un coureur ou l'obliger à abandonner la course s'il considère que sa condition physique met en danger son intégrité physique et sa sécurité.

Article 23. Météorologie.

En cas de mauvais temps, l'organisation se réserve le droit de fermer la course, de modifier le parcours, les temps de disqualification, l'heure de la course, y compris son annulation.

Article 24. Sacs des coureurs.

Les sacs des coureurs peuvent être déposés dans l'espace de l'athlète, avec le secrétariat. Ils seront gardés et disponibles à l'arrivée. Votre contenu ne sera pas vérifié au moment du dépôt, de sorte que l'organisation n'est pas responsable de toute perte. Nous vous conseillons de ne pas laisser d'objets de valeur à l'intérieur. Une fois l'événement terminé, vous ne pourrez plus réclamer de sac s'il s'avère que le coureur n'a pas pris la peine de le récupérer.

Article 25. Sanction ou disqualification.

Les commissaires des preuves contrôlent l'application du règlement et sont habilités à appliquer les pénalités ou les exclusions prévues.

Le jury de compétition, composé du directeur de l'épreuve, du représentant de l'arbitre de l'ATRP et d'un représentant parmi les athlètes, est chargé d'évaluer toutes les plaintes. Celles-ci doivent être résolues jusqu'à 24 heures après la fin de la course et figurer dans l'acte final.

Violation du règlement	Pénalité / Disqualification
Sortis de l'itinéraire, ne respectant pas l'itinéraire balisé ou marqué	30 minutes
Quittez le tracé marqué représentant un raccourci important (Les données GPS vous seront demandées si vous le prenez)	1 heure pour TM 3 heures pour UTM 5 heures pour UTM Endurance
Abandon volontaire des ordures	1 heure
Absence d'un élément d'équipement de sécurité obligatoire: dos, sifflet, couverture thermique, veste	Disqualification

imperméable avec capuche, lanterne, téléphone portable ou géolocalisateur	
Absence de tout autre élément de l'équipement obligatoire ou de sa manipulation	2 hrs
Casser ou modification du matériel placé par l'organisation	Disqualification
Abandon volontaire des déchets pendant la course	2 hrs
Empêcher d'être dépassé ou progression régulière d'un autre participant	Disqualification
Ignorer les indications des éléments d'organisation	Disqualification
Avoir une conduite antisportive (comportement et / ou langage offensant pour: les athlètes, l'organisation, les bénévoles ou le public)	Disqualification
Ne pas respecter les instructions de l'organisation ou des employés (GNR, pompiers, Croix-Rouge, etc.)	Disqualification
Ne pas aider une personne en difficulté (blessure, épuisement majeur, hypothermie ...)	Penalization de 1 h ou Disqualification , en fonction des conséquences
Ne pas passer par un point de contrôle	Disqualification
Sortir d'un checkpoint après le temps de disqualification	Disqualification
Abandon de l'événement sans prévenir l'organisation	Interdiction de participer aux prochaines éditions
Provoquer un accident de manière volontaire	Interdiction de participer aux prochaines éditions
Un autre faute de réglementation ou d'éthique de la preuve	En fonction de la désision du júri de la preuve

Chacune de ces fautes à la réglementation s'accumule chaque fois qu'elles se produisent.

Il appartiendra également au jury de la course d'établir les pénalités et la dureté de celles-ci, lesquelles oscilleront entre la disqualification et l'exclusion de l'événement en tenant compte des critères de gravité et de leur proportionnalité.

Article 26. Réclamations

- Les plaintes peuvent être adressées par écrit au jury. Elles doivent être présentés au plus tard 2 heures après la distribution des prix de la course respective ou la conclusion de l'athlète. Celles-ci ne seront acceptés qu'après un dépôt de garantie de 40 €. La caution ne sera remboursée que si le jury de preuve estime que la demande est justifiée. Les plaintes seront écrites et devront respecter un format minimum, à savoir:
- les noms et prénoms de la personne qui l'exécute;
- numéro de carte du citoyen ou similaire;
- les noms et prénoms des athlètes concernés;
- nombre de dorsaux;
- Situations qui prétendent.

Conditions après l'épreuve

Article 27. Arrivée

Arrivée à la ligne d'arrivée, les coureurs peuvent profiter de la dernière station de restauration, récupérer leur sac, recourir aux spas et à l'équipe de massage.

L'organisation n'est pas responsable des biens laissés aux volontaires lors de la participation de l'athlète à l'une des épreuves.

Classification et récompenses

Article 28. Classement général.

- a. UTM Endurance: prix et trophée des cinq meilleurs hommes et femmes et des trois meilleures équipes.
- b. UTM: prix et trophée pour les trois meilleurs hommes et femmes et équipes.
- c. TM: prix et trophée pour les trois meilleurs hommes et femmes et équipes.

Les équipes seront constituées par leurs 3 meilleurs éléments et remporteront le moins de points. Chaque point sera attribué en fonction de la classification générale de ses éléments. Par exemple, pour un athlète qui termine 11ème, 11 points sont attribués.

Article 29. Classement par catégories.

UTM Endurance, UTM et TM: trophée des trois premiers de chaque course: hommes, femmes et équipes. Les athlètes seront classés selon les étapes indiquées ci-dessous. Ne pas apparaître dans la livraison du prix implique la perte du prix.

Échelon masculins:

MSub 23 – 18 a 22 ans

MSeniores - 18 a 39 ans

Vet I - 40 a 49 ans

Vet II – plus de 50 ans

Feminins:

FSub 23 – 18 a 22 ans

FSeniores – 18 a 39 ans

Vet I - 40 a 49 ans

Vet II - plus de 50 ans

Note: Pour effet de classification et de notation des athlètes dans les échelons, la règle ATRP sera utilisée et sera considérée comme l'année de naissance de l'athlète, c'est-à-dire l'âge que l'athlète aura au 31 décembre de la saison de compétition en cours. . Ex: Un athlète qui aura 40 ans le 31 décembre sera noté au niveau M40 tout au long du circuit.

Article 30. Finisher

Tous les finalistes recevront un souvenir correspondant à leur course.

Pour les preuves (UTM Endurance, UTM, TM), le finisseur peut télécharger votre diplôme individuel sur le site officiel.

Article 31. Cas manquants

Les cas manquants par le présent règlement sont résolus par l'Organisation et les décisions ne sont pas susceptibles de recours.

Le présent règlement a été établi selon les critères définis par l'Association du Trail Running du Portugal.

Amarante, 10 Août de 2018